



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Burdet Donald, Chef des tirs libres, membre division carabine 10/50m

Ch. Des Draîzes 7, 2016 Cortaillod

Tél. : 032/842.66.48 natel : 079/476.62.82 e-mail : donald.burdet@snts.org

Cortaillod, le 24.01.2017

AUX ORGANISATEURS DE CSOC F-300m

Catégories d'armes

Suite à l'annonce faite à l'assemblée des présidents SNTS du 19 janvier 2017.

Suite au séminaire des chefs des tirs libres FST le 21.01.2017 à Aarau, il en ressort à ce jour les catégories suivantes :

Catégorie A sport : Fusil libre ou standard et fusil de sport pour les femmes ou toutes les armes de sport.

Catégorie D ordonnance : Fusil d'assaut 57-03 ou toutes les armes d'ordonnance.

Catégorie E ordonnance : Fusil d'assaut 90, fusil d'assaut 57-02, mousqueton.

L'organisateur peut regrouper les armes dans différentes catégories lors de manifestation de tir.

Exemple de répartition des armes.

Cat. A et Cat. D : Tous les fusils d'ordonnance dans la même catégorie

Cat. A, Cat. D, Cat. E : Répartition des armes telle que précisée ci-avant

Cat. A et Cat. E : Dans la catégorie A se trouve maintenant le Fusil d'assaut 57-03. Les autres armes sont regroupées dans la catégorie E

Lorsqu'une catégorie E est prévue, il faut absolument que le mousqueton se trouve dans cette catégorie E.

Merci d'en tenir compte pour vos prochains plans de tir, pour le pistolet et la carabine C-50m, il n'y a pas de changement.

Restant à votre disposition pour tous renseignements, recevez, mes cordiales salutations sportives

D.Burdet

Un site
E-mail : snts@snts.org



une visite
internet : <http://www.snts.org>